

Conditions générales

- **Le Centre Mondial du Cyclisme UCI décline toute responsabilité en cas d'accident et/ou d'autres dommages. Il incombe aux utilisateurs de conclure les assurances nécessaires.**
- Le nombre d'abonnés est limité à 230 par saison. Les demandes d'inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée, pour autant que la demande d'inscription soit complète. Le nombre de crochets-vélos est limité à 117. Les demandes sont également prises dans l'ordre d'arrivée. **L'inscription est dans tous les cas, confirmée au demandeur par le CMC.**
- L'âge minimum pour l'attribution d'un abonnement est fixé à 16 ans révolus ou 15 ans révolus si le jeune a suivi l'école du cyclisme de la Commission des Vélodromes Romands pendant au moins une saison complète.
- Une fois l'inscription acceptée, chaque nouvel(le) abonné(e) devra participer à une formation obligatoire (CHF 30.-) avant son premier entraînement, ceci quelle que soit son expérience du cyclisme sur piste. Les dates seront publiées sur www.cmc-aigle.ch/abonnement-piste
- A la fin du cours de formation, la personne sera habilitée à souscrire un abonnement. Si tel ne devait pas être le cas, le CMC remboursera la totalité de l'inscription.
- Le paiement du montant total de l'inscription (abonnement et éventuellement crochet et/ou casier) devra être effectué dans les 30 jours suivant la confirmation, mais au plus tard 15 jours avant la saison.
- Si un abonnement devait être attribué en cours de saison, le montant dû reste le montant total. Aucun montant au prorata ne sera calculé.
- **En cas de non-paiement dans le délai, l'abonnement pourra être attribué à une autre personne.**
- Aucun remboursement total ou partiel de l'abonnement ne sera effectué en cours de saison, quelle que soit la raison de la demande de remboursement.
- L'abonnement est **personnel et non transmissible**.
- L'attribution d'un abonnement n'est pas liée à l'attribution d'un crochet-vélo et/ou casier-vestiaire.
- **L'abonnement, ainsi que la location des crochets-vélos et casiers-vestiaires sont valables uniquement pour la saison d'hiver en cours.** Une fois la saison terminée, le CMC se réserve le droit de déplacer les vélos non retirés, aux risques et périls du propriétaire et de facturer des frais à ce dernier.
- Pour des raisons exceptionnelles liées à des manifestations ou autres, il se peut que la piste soit indisponible. Dans ce cas, l'information est publiée à l'avance par email et au bureau de la piste ainsi que sur le site internet du CMC. La direction du CMC se réserve le droit de modifier les horaires voire d'annuler une séance en tout temps.
- Les casiers-vestiaires prévus pour les abonnés se trouvent dans le couloir près des vestiaires et non pas dans les vestiaires. Il est recommandé de prévoir son propre cadenas, tout comme pour les crochets-vélos.
- Les vestiaires et douches sont accessibles à tous les abonnés uniquement durant les heures et la saison de l'abonnement piste.
- **Les heures réservées aux abonnés sont utilisées uniquement pour rouler « au train ».** Les entraînements spécifiques tels que sprints, etc. ne sont pas permis.
- **Chaque personne doit apporter son propre matériel (vélo de piste, casque, chaussures, etc.). Aucune location ni vente de matériel n'est effectuée sur le site.**
- Seule l'utilisation de vélos de piste avec pignon fixe et pédales automatiques, mais sans freins est autorisée. L'utilisation de vélos de route, de tandems ou de guidons de type triathlon est interdite.
- En cas de perte de la carte d'abonné, un montant de CHF 20.- sera demandé pour établir un duplicata.
- En cas de renoncement à un abonnement déjà attribué, le CMC facturera CHF 50.- de frais de dossier.
- La carte doit être déposée avant chaque entraînement sur le tableau près du bureau de la piste puis reprise à la fin de l'entraînement, ceci afin de permettre le contrôle des présences.
- Le CMC se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'accès à la piste aux abonnés n'ayant pas un comportement adéquat.

J'ai lu et approuvé les conditions générales ci-dessus et le règlement d'utilisation de la piste

Date :

[Ce formulaire est à retourner \(en format original du PDF reçu\) par e-mail à : cmc@uci.ch](mailto:cmc@uci.ch)

Information : CMC UCI, Allée Ferdi Kübler 12, 1860 Aigle ; tél. 024 468 58 11 (Delphine Bouillet)